

Plaquette de présentation pour l'Assemblée Générale 2026

du **Comité Départemental**
de **Spéléologie**
de **Meurthe-et-Moselle**



Samedi 14 mars 2026

Plaine des jeux de Longwy
189, rue de Lorraine
54 400 Cosnes-et-Romain

SOMMAIRE

1 - Déroulement de l'A.G. 2026	3
2 - Statuts	4
3 - Règlement intérieur.....	10
4 - Déclaration de modification du siège	12
5 - Reconnaissance fédérale du C.D.S	13
6 - Administration pour 2025	14
7 - Liste des clubs et représentation	15
8 – Renseignements statistiques	16
9 - Rapport moral, d'activités et de stages.....	19
10 - Inventaire du matériel	61
11 - Rapport financier	62
12 - Programme pour l'année 2026.....	65
13 - Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du C.D.S. 54.....	67

1 - Déroulement de l'A.G. 2026

1. Accueil des participants
2. Ouverture de l'A.G.
3. Année 2025 :
 - o Approbation du P.V. d'A.G. 2025
 - o Présentation du C.D.S. et place du C.D.S. dans la Fédération
 - o Rapport moral du Président
 - o Rapport d'activités
 - o Inventaire des matériels
 - o Rapport financier
 - o Compte-rendu des vérificateurs aux comptes
 - o Vote des quitus des rapports
4. Année 2026 :
 - o Révision de la liste des représentants du C.D.S. à l'A.G. régionale
 - o Révision de la liste des représentants du C.D.S. à l'A.G. fédérale
 - o Projets d'activités
 - o Élection des vérificateurs aux comptes
 - o Budget prévisionnel
 - o Election : 3 postes sont vacants au Conseil d'Administration
5. Informations et questions diverses.

2 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle (ci-après dénommée CDS-54), créée le 12/04/1972, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS-54 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS-54 a pour but :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et le canyoning,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyoning, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seule ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou le canyoning,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS-54 concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

D'autre part, il a pour objet :

- d'exercer, dans son ressort territorial, les compétences qui lui sont déléguées par la FFS ;
- de représenter, dans son ressort territorial, la FFS auprès du mouvement sportif, des pouvoirs publics, des partenaires privés ou institutionnels ainsi que, de façon générale, de toute personne physique ou morale en vue d'accomplir les missions qui lui sont confiées ;
- de suivre, coordonner et faciliter la mise en œuvre de la politique de la FFS dans les clubs de son ressort territorial ;
- de conduire, des actions décentralisées par conventionnement avec la FFS ;
- de conduire des actions de coopération avec les organisations sportives de l'État, de la région de son siège et, avec l'accord de la FFS, d'organiser des manifestations internationales à caractère régional ;
- de mener, après accord préalable de la FFS, toute action complémentaire à la politique fédérale ayant pour objet le développement et la promotion de la spéléologie, du canyoning et des disciplines connexes ;
- de veiller à la protection des milieux de pratiques en liaison avec les populations et les professions concernées, les autres fédérations et les collectivités locales ; dans cet esprit et dans celui des Agendas 21 du CNOSSF et de la FFS, le comité intègre la notion de développement durable dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le CDS-54 a son siège social, 56 Rue du Haut de Chèvre, 54000 Nancy.

Le siège social peut être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS-54.

Le CDS-54 peut être membre du Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle.

Il respecte la charte graphique de la FFS dans ses correspondances et sur tous ses supports de communication.

ARTICLE 2

La mission principale du Comité départemental de spéléologie de Meurthe-et-Moselle est la déclinaison du projet fédéral à l'échelle de son territoire dont :

- la mise en œuvre d'un projet associatif pluriannuel de développement ;
- la mise en place de toute structure interne chargée de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (entre autres, commissions en relation avec les commissions nationales) ;
- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis ;
- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie, le canyonisme et les disciplines connexes dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la FFS ;
- la mise en œuvre d'actions de formation (stages), de conventions d'objectifs départementaux, de conventions de développement, etc.

ARTICLE 3

Le CDS-54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de la Meurthe-et-Moselle et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4

L'affiliation au CDS-54 est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS et par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités sont définis par le règlement intérieur.

ARTICLE 5

La qualité de membre du CDS-54 se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 6

En cas de défaillance du CDS-54 dans l'exercice de ses missions, le conseil d'administration de la FFS, ou, en cas d'urgence, le bureau, peuvent prendre toute mesure utile, et notamment la convocation d'une assemblée générale du comité, la suspension de ses activités, sa mise sous tutelle, notamment financière.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- De 1 licence à 10 licences : 1 représentant
- De 11 licences à 20 licences : 2 représentants
- De 21 licences à 30 licences : 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 3 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS-54.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le conseil d'administration ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS-54, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation morale et financière du CDS-54. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au règlement intérieur du comité spéléologique régional Grand Est.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au comité spéléologique régional Grand Est et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le conseil d'administration

ARTICLE 10

Le CDS-54 est administré par un conseil d'administration de 13 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS. Le conseil d'administration suit l'exécution du budget.

Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du conseil d'administration expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au conseil d'administration avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élues au conseil d'administration :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- les personnes licenciées depuis moins de deux ans à la FFS,
- les personnes mineures au jour de l'élection.

Le conseil d'administration est élu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Si la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, 40 % des sièges sont réservés à chacun des deux sexes. Si la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, 25 % des sièges sont réservés aux personnes du sexe minoritaire.

Les candidats doivent, au jour de l'élection puis pendant toute la durée de leur mandat, être titulaires d'une licence fédérale délivrée au titre d'une association affilié à la FFS dont le siège social se situe dans le ressort territorial du Comité départemental de spéléologie ou être titulaires d'une licence d'individuel s'ils résident dans le ressort territorial du Comité départemental de spéléologie.

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs) dans le respect de la réservation des sièges par sexe. Au

second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative dans le respect de la réservation des sièges par sexe. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus jeune.

Le conseil d'administration doit comprendre au moins un médecin licencié.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du conseil d'administration avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- L'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- Les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- La révocation du conseil d'administration doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Il est convoqué par le Président du CDS-54.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du conseil d'administration, l'AG élit le Président du CDS-54.

Le Président est choisi parmi les membres du conseil d'administration, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs).

Le mandat du Président prend fin avec celui du conseil d'administration.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président adjoint, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du conseil d'administration.

ARTICLE 15

Le Président du CDS-54 préside les AG, le conseil d'administration et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS-54 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des moyens de recours nécessaires.

ARTICLE 16

Sont incompatibles avec le mandat de président du Comité départemental, les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle du Comité départemental, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 17

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le conseil d'administration, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés des membres présents et représentés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs).

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le conseil d'administration, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS-54

ARTICLE 18

Le conseil d'administration peut instituer toutes les Commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des Commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 19

Les ressources annuelles du CDS-54 comprennent :

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus,
- les ressources du mécénat, du sponsoring, du partenariat, les dons,
- toutes autres ressources permises par la loi.

ARTICLE 20

La comptabilité du CDS-54 est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 21

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du conseil d'administration ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 22

Toute modification des statuts et du règlement intérieur du CDS-54, dès son adoption, doit être transmise au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le conseil d'administration de la FFS.

ARTICLE 23

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS-54 que si elle est convoquée à cet effet.
Le conseil d'administration doit auparavant en avoir avisé l'AG de FFS.
Elle se prononce dans les conditions prévues par l'article 21 ci-dessus.

ARTICLE 24

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS-54, qui sont attribués, sous réserve de son acceptation, à la FFS ou à tout autre organisme désigné par elle.

ARTICLE 25

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CDS-54 et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE 26

Le Président du CDS-54, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS-54.

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 27

Le règlement intérieur est préparé par le conseil d'administration et adopté par l'AG.

ARTICLE 28

Les présents statuts ont été adoptés le 23 mars 2019 par l'AG du CDS-54. Ils entreront en vigueur dès réception de l'avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

3 - Règlement intérieur

TITRE I – COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS-54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut être définie par l'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) de la FFS.

ARTICLE 2

Le CDS-54 se compose de membres tels qu'ils sont définis dans les statuts et règlement intérieur de la FFS.

TITRE II – ADMINISTRATION

SECTION I – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS-54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le conseil d'administration.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité relative, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 7

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS-54 au plus tard le jour de la clôture à minuit.

ARTICLE 8 - Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration administre le CDS-54, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la FFS.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité relative après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur empêché peut se faire représenter par un autre administrateur sous réserve de fournir une procuration écrite. Chaque administrateur ne peut disposer de plus de deux procurations.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par les statuts de la FFS, par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies dans le règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du conseil d'administration par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximums après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le conseil d'administration en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour ; et, à la majorité relative au deuxième tour.

TITRE III – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du CDS-54 une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe-et-Moselle (ADI-54).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'ADI-54 à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS-54.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 10 individuels dans le département : 1 représentant
- de 11 à 20 individuels dans le département : 2 représentants
- de 21 à 30 individuels dans le département : 3 représentants, etc.

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement a été adopté le 11 février 2017 par l'AG du CDS-54. Il annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le conseil d'administration concernant le fonctionnement du CDS-54.

4 - Déclaration de modification du siège

DCLC
Bureau de la Citoyenneté
1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY CEDEX
Tél : 03.83.34.26.26



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le numéro W543003369
est à rappeler dans toute
correspondance

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W543003369**

Ancienne référence
de l'association :
003600

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **01 février 2022**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, SIEGE

dans l'association dont le titre est :

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

dont le nouveau siège social est situé : 56 rue du Haut de Chèvre
54000 Nancy

Décision(s) prise(s) le(s) : **29 janvier 2022**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts
liste des dirigeants

Nancy, le 04 février 2022

Le Préfet ,

**Pour le Préfet
et par délégation,
L'Attaché Chef du Bureau.**

Alex BALLY

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait loi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

5 - Reconnaissance fédérale du C.D.S.



Fédération Française
de Spéléologie

Lyon, le 26 février 2018

CDS de Meurthe et Moselle

Appartement 17 – Batiment Utrillo
3, rue de Versailles
54180 HEILLECOURT

Réf GK/2018-10
Suivi Jean-Pierre HOLVOET
Tél. 04 72 56 35 71
Courriel secretariat@ffspeleo.fr
Objet Reconnaissance de votre CDS

Monsieur le Président,

Vu les nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle, adoptés le 11 février 2017,

Vu l'article 3 des statuts de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'avis favorable de la Commission Statuts et règlements fédéraux ;

J'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) confère au Comité Départemental de Meurthe et Moselle le droit de représenter la Fédération en tant que structure déconcentrée, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts.

Veillez agréer, Monsieur le président, mes sincères et amicales salutations.

Gaël KANEKO
Président

Copie :
LIGES
Préfecture de Meurthe et Moselle
DDCSPP Meurthe et Moselle



28 rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. 04 72 56 09 63 - Fax. 04 78 42 15 98
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr

6 - Administration pour 2026

Conseil d'administration :

Pascal ADMANT (USAN)
Christine BINSFELD-HOULNÉ (USAN)
Christine CHANAUD (CAF)
Éric DUPUIS (CAF)
Jean-Paul KELLER (USAN)
Benoît LOSSON (U.S.B.L. spéléo)
François NUS (USAN)
Denis RODANGE (U.S.B.L. spéléo)
Geneviève RODANGE (U.S.B.L. spéléo)
Sabine VÉJUX-MARTIN (USAN)
+ 3 postes vacants (dont 1 réservé à un médecin et 2 à des femmes).

Bureau :

Président : Denis RODANGE
Vice-président : François NUS
Trésorier : Jean-Paul KELLER
Secrétaire : Christine BINSFELD-HOULNÉ

Vérificateurs aux comptes :

Pascal ADMANT (USAN)
Bernard LE GUERC'H (USAN)

Représentants à l'A.G. régionale :

M. ADMANT Pascal (USAN)
M. GUYOT Jean-Michel (USAN)
M. HERBILLON Claude (Individuel)
M. HOULNÉ Pascal (USAN)
M. KELLER Jean-Paul (USAN)
M. LE GUERC'H Bernard (USAN)
M. LOSSON Benoît (USBL)
M. PRÉVOT Christophe (USAN)
M. RODANGE Denis (USBL)
Mme VEJUX-MARTIN Sabine (USAN)

Représentant à l'A.G. et C.A. de l'A.A.M.L.S. :

Pascal ADMANT

Représentant à l'A.G. fédérale :

Denis RODANGE

Représentant au Comité de Pilotage Projet Sportif Fédéral Grand-Est :

Christine BINSFELD-HOULNÉ

7 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et présidents de clubs en 2025

Code FFS	Nom du club	Effectif	Président
L54-021-000	USAN - UNION SPÉLÉOLOGIQUE DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE	79	PRÉVOT Christophe 17 rue de l'Ermitage 54600 VILLERS-LÈS-NANCY 03 83 90 30 25
L54-022-000	USBL - UNION SPORTIVE DU BASSIN DE LONGWY - SECTION SPÉLÉO	8	LOSSON Benoît 18 rue du Moulin 57070 SAINT-JULIEN-LÈS-METZ 03 87 36 67 92
L54-028-000	GS-CAF - GROUPE SPÉLÉO DU CLUB ALPIN FRANCAIS DE NANCY	4	GINEFRI Fabien 19 bld de la Mothe 54000 NANCY 06 18 94 59 34
L54-990-000	Association départementale des individuels	1	
		92	

Représentation au sein du C.D.S. (2024/2028)

	Effectif 2023	Proportion du C.D.S.	Nombre de représentants à l'A.G. du C.D.S.	Représentant
GS-CAF	3	3,30 %	1	9,09 %
USAN	85	86,81 %	9	72,73 %*
USBL spéléo	8	8,79 %	1	9,09 %*
A.D.I 54	1	1,10 %	1	9,09 %*
TOTAL	97	100 %	11	100 %

GS-CAF : CHANAUD Christine.

USAN : ADMANT Pascal, GUYOT Jean-Michel, HOULNÉ Pascal, KELLER Jean-Paul, LE GUERC'H Bernard, NUS François, PRÉVOT Christophe, PRÉVOT Océane, RAVAILLER Dominique.

U.S.B.L. spéléo : RODANGE Denis.

Individuel : HERBILLON Claude.

8 - Renseignements statistiques (Valeurs du 20/12/2025)

Effectif en 2025 du CDS 54

Nombre de clubs : 3

Nombre de licenciés : 92

Les effectifs au CDS ont augmenté à la marge, passant de 91 licenciés en 2024 à 92 licenciés en 2025.

Le C.D.S. 54 représente 21,90% des 420 licenciés que compte la région Grand Est et 1,24 % des 7 441 licenciés que compte notre Fédération. Il se situe cette année au 27^e rang des 101 départements classifiés au niveau fédéral (incluant des territoires ultra marins et une catégorie « étrangers »).

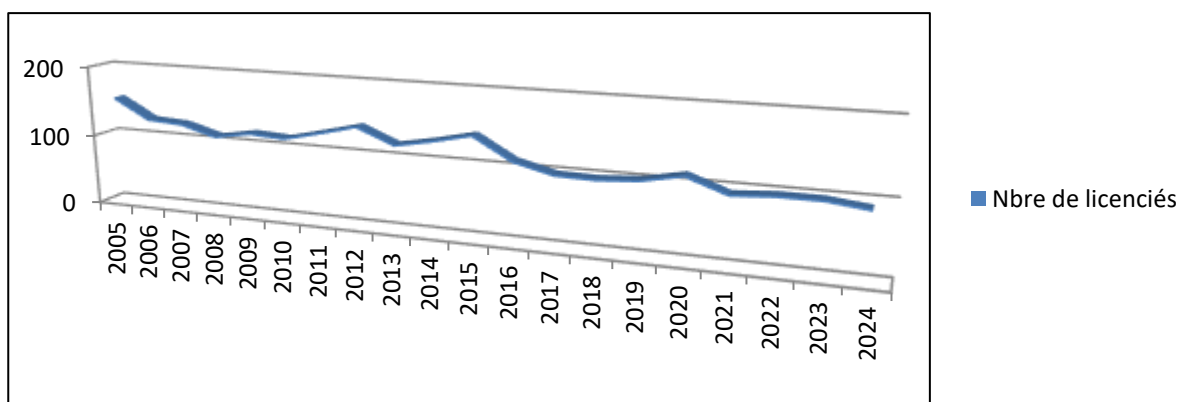
Dans ses effectifs, on dénombre 11 initiateurs (2 femmes, 9 hommes), 1 moniteur EFS, 2 initiateurs EFC.

Évolution des effectifs depuis 1978

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184

Année	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Clubs	10	9	9	9	9	7	6	6	5	6	6	6	6	6	6	4	4	3	3	2	2	3	3	2
Licenciés	179	166	175	154	126	123	109	118	115	127	140	119	129	141	111	98	97	101	112	93	97	97	91	92

Evolution annuelle du nombre de licenciés en Meurthe et Moselle



Membres de clubs, individuels et année précédente

Association	Nombre de clubs	Nombre de licenciés en club	Nombre de licenciés individuels	Nombre total de licenciés n-1	Nombre total de licenciés	Ecart de licenciés	Représentation des écarts
USAN (021)	-	79	-	79	79	0	0%
USBL (022)	-	8	-	8	8	0	0%
GS CAF (028)	-	4	-	3	4	+1	+33,33%
A.D.I 54 (990)	-	-	1	1	1	0	0%
CDS-08	2	31	0	26	31	+5	+19,23%
CDS-10	1	16	0	19	16	-3	-15,79%
CDS-51	3	29	0	29	29	0	0%
CDS-52	1	25	0	25	25	0	0%
CDS-54	3	91	1	91	92	+1	+1,10 %
CDS-55	2	23	0	21	23	+2	+9,52%
CDS-57	3	82	0	83	82	-1	-1,20%
CDS-67	1	24	0	30	24	-6	-20,00%
CDS-68	4	63	1	59	64	+5	+8,47%
CDS-88	3	34	0	35	34	-1	-2,86%
LIGES	23	418	2	418	420	+2	+0,48%
FFS	371	7236	205	7554	7441	-113	-1,50%

Le CDS-54 enregistre une augmentation de son effectif de 1 membre cette année, représentant une hausse de 1,10% par rapport à l'année précédente.

La LIGES enregistre une augmentation de 2 membres pour cette année, représentant hausse de 0,48% avec un effectif total de 420 membres, ce qui la place au 7^{ème} rang des 14 régions, territoires ultra marin et territoires à l'étranger représentés.

La fédération enregistre un perte 113 nouveaux membres cette année, représentant une diminution de 1,5% par rapport à l'année précédente.

Au CDS, l'âge moyen des licenciés est de 46,1 ans.

On dénombre 26 femmes et 66 hommes, soit une répartition 28,3 % - 71,7 %

En résumé : Cette année, le CDS-54 a eu une légère augmentation de ses effectifs de 1,1%. Il est avec 92 licenciés, le comité départemental le plus important du Grand Est.

La LIGES présente également une augmentation de ses effectifs à la marge, à l'inverse de la fédération qui perd 113 licenciés. Ces dernières affichent respectivement une hausse de 0,48% pour l'échelon régional et une baisse de 1,5% pour l'échelon national.

Représentation du taux des jeunes et des femmes

Association	Nombre de licenciés	Représentation des jeunes 25 ans et -			Représentation des femmes		
		Total	Taux	Rang (/92)	Total	Taux	Rang (/92)
CDS-08	31	5	16,13%	40	7	22,58%	72
CDS-10	16	5	31,25%	8	5	31,25%	31
CDS-51	29	4	13,79%	51	5	17,24%	82
CDS-52	25	2	8%	74	7	28%	47
CDS-54	92	13	14,13%	49	26	28,26%	46
CDS-55	23	4	17,39%	36	3	13,04%	86
CDS-57	82	17	20,73%	24	30	36,59%	14
CDS-67	24	2	8,33%	72	5	20,83%	76
CDS-68	64	10	15,63%	42	21	32,81%	27
CDS-88	34	1	2,94%	82	9	26,47%	54
LIGES	420	63	15%	9/14	118	28,10%	8/14
FFS	7441	1307	18,70%	-	2211	29,70%	-

Le nombre de jeunes de 25 ans et moins se stabilise. Après avoir notablement diminué passant de 22 en 2023 à 12 jeunes en 2024, il est de 13 jeunes de 25 ans et moins en 2025. Ils représentent 14,13 % de son effectif total 2025.

On constate également une légère progression concernant l'effectif des femmes, passant de 24 femmes à 26 femmes, soit de 28,26 % de son effectif total. Le comité se positionne ainsi au 46^{ème} rang, gagnant 10 places.

9 - Rapport moral, d'activités et de stages

I – Rapport moral

Comme chaque année, depuis que je suis Président, une journée de dépollution s'est déroulée sur l'Interfluve Loison-Othain nord meusien.



Je tiens à remercier Christine, Geneviève, Benoît, Éric, François et Gaspard pour leur dévouement. Un compte-rendu sur les dernières actions de dépollution a été envoyé à Philippe Fleury, président de la commission environnement FFS.

L'Interclubs a permis de faire découvrir le gouffre AV1 (Villette) a 2 licenciés CAF, 3 USAN, 1 SCM et 2 USBL. Sortie toujours très appréciée !!!





Encore un grand Merci à Pascal et Bernard pour l'entretien du panneau des grottes de Pierre-la-Treiche.



À l'initiative d'Arnaud, membre USAN et Pompier, après discussions et échanges de point de vue sur la mise en place d'un exercice de secours GRIMP 54 et SPÉLÉOS 54, la journée du jeudi 4 septembre 2025 a été choisie.

Vu sur le matériel du camion Secours Milieu Périlleux, installation d'un blessé dans le brancard et mise en place d'un point chaud. Les Spéléos 54 ont guidé les pompiers dans la traversée de la grotte des 7 salles. 2 groupes ont été composés. L'après-midi a été consacrée à l'exercice secours, le blessé est dans la galerie supérieure. Une équipe point chaud, une équipe communication, et 2 équipes brancardage sont constituées. Nous avons pris soin de mixer les équipes (Pompiers – Spéléos). Il était prévu de sortir le blessé par le puits Chouchen. Opération Réussie !!!





Echanges très fructueux et exercices à renouveler...

Sur 2025, 7 stagiaires ont été aidé financièrement. La formation est toujours aussi variée ; Technique de progression, Pré-initiateur, Perfectionnement Plongée, Photos, Certificat de préposé au tir.

Les effectifs du CDS 54 restent stables, 91 licenciés sur 3 clubs + 1 individuel.

Je suis toujours à la recherche de la perle rare pour le poste de Conseiller Technique SSF sur notre département.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage à Jean-Paul FIZAINÉ, décédé le dimanche 25 janvier 2026. Pendant 8 années, il a été secrétaire du CDS 54, du 28-01-1978 au 12-04-1986.

Belle année Spéléo à tous
Le Président
Denis RODANGE

II – Rapport d’activités

Lundi 13 janvier :

Cérémonie des vœux du Conseil Départemental 54

Lundi 10 février :

Projet Fédéral – Questionnaire adressé au Président de CDS

Lundi 10 février

Bilan annuel d’activités des CDS (BAAD)

Samedi 1 mars

Assemblée générale du CDS 54 – Site de la Mine de Neuves-Maisons
Visite de la Mine du Val de Fer et visite du Musée

Dimanche 23 mars

Renouvellement des agréments 2024/2025 DSDEN

Mercredi 7 mai

Compte-rendu de l’assemblée générale CDS 54

Dimanche 18 mai

Journée de Dépollution - Interfluve Loison-Othain - Nord meusien
Gouffre 1 – 2 – 3 du Petit Bois - Rupt sur Othain
Gouffre 1 du Bois de Marville – Marville

Dimanche 25 mai

Demande de subvention au Conseil Départemental 54

Samedi 14 juin

Interclubs – Exploration du Gouffre AV 1 – Villette (54)
2 CAF - 3 USAN - 1 SC Metz- 2 USBL

Mercredi 9 juillet

Commission Fédérale Environnement – Philippe Fleury
Compte-rendu des opérations de dépollution sur le 54 et Nord 55
Sur les dernières années. (G 23 - Grimo Santé - Le Chaos -Nord meusien)

Jeudi 10 juillet

Spéléodrome de Nancy - Projet Maquette 3D - Université de Beauvais – Avis

Mardi 12 août

Restauration du panneau des grottes de Pierre-la-Treiche

Jeudi 4 septembre

Exercice Secours GRIMP 54 + SPÉLÉOS 54

20 Pompiers et 8 Spéléos Pierre-la-Treiche – Réseau des 7 salles – Puits Chouchen

Novembre/Décembre

Aides aux stagiaires 2025

Samedi 6 décembre

Réunion du Conseil d’administration du CDS 54

III – Comptes rendus des stagiaires

Sylvain BOURLANGE

➤ **Stage prépa-initiateur EFS - Ardèche**

Du 12 au 19 avril 2025

Du samedi 12 au samedi 19 avril, j'ai participé au stage EFS en Ardèche en tant prépa-initiateur. Samedi 12 avril, Arrivé dans le village de vacances de Grospierres.

Dimanche 13 avril

Journée : Gouffre des neufs Gorges avec Lydie (stagiaire prépa-init) encadrée par Jean-Louis (moniteur)

Nous équipons l'entrée de la cavité avec un amarrage naturelle sur un arbre en utilisant deux sangles sur le même tronc. Plus loin, nous effectuons un amarrage double avec une seule pure line suffisamment longue, en réalisant un nœud de 8 avec les 4 brins. Puis un nœud tisserand verrouillé avec 1 nœud de 8 (= nœud Serfati).

Je réalise une déviation assez acrobatique un pied dans le vide, en utilisant une grande boucle de pure line passée dans une plaquette et fermée avec un nœud de 8. Le mousqueton de déviation est ensuite fixé et réglé avec un nœud de cabestan.

A la remontée, nous effectuons Lydie et moi un décrochage. J'accroche par erreur mon mousqueton de petite longe avec le doigt du mauvais côté (doit être vers l'extérieur). Attention aussi à bien se sécuriser avec la longe en fin de décrochage en particulier si on est sur une vire de taille réduite.



Figure 1 : Moi-même en train de décrocher Jean-Louis par le bas

Soirée : Discussion sur la préparation d'une sortie (animée par Jean-Pierre, moniteur)

Lundi 14 avril

Journée : Gouffre Despeysse avec Lydie, encadrée par Jean-Pierre
Divers équipements, dans un gouffre sympa.

Révision des techniques de réchappe. Pas mal d'équipements avec des amarrages souples.



Figure 2 : A l'équipement !

Soirée : Photo spéléo par Olivier Gradot.

Technique légère de la photo avec IA des smartphones.

Utilisation du mode nuit des smartphones. Pauses de 4 à 6 s à main levée.

Live painting

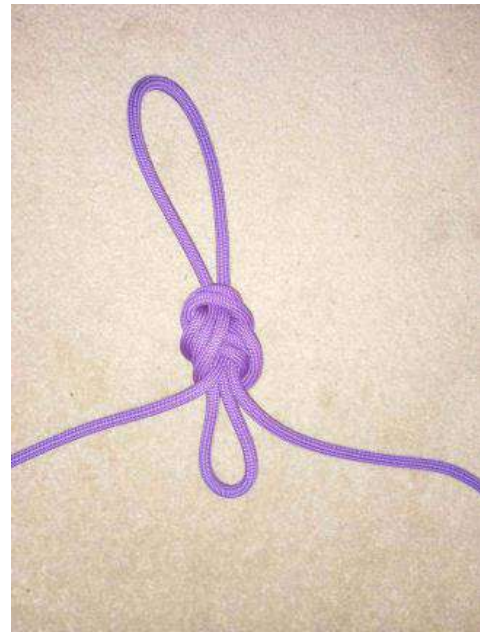
Mardi 15 avril

Journée : Cavit  Cayre-Creyt (cr ve-coeur) avec Micka l (pr pa-init d'Evreux) et encadr  par J r me (moniteur).

Journ es fortement ax es sur les n uds, dans une cavit  d di e   la mise en place de toute sorte de technique, avec des spits en place en tr s grande quantit .

D part sur amarrage naturel   l'aide d'un n ud de Cabestan doubl  d'un 2e amarrage sur le m me arbre avec une sangle.

En milieu de corde, n ud de de Cabestan en double, verrouill  par un n ud de chaise, lui-m me verrouill  par un n ud simple. Noeud pour le moins rassurant,   d faut d' tre  conomique en corde !



Exercices de nœuds liaison amarrage/corde : L'objectif demandé était de réaliser une vire avec à chaque fois un type de nœud différent. Quelques exemples de solutions proposées : nœud sur la corde, relié à AS par un nœud plat, nœud Dijon (nœud de Mickey avec une des oreilles repassées dans le nœud et rabattue vers le bas), nœud de tisserand : à verrouiller avec 2 nœuds simples super tankés, collés à la ganse, etc.



Figure 5 : Nœud de tisserand

Mercredi 16 avril

Journée sur la structure du CREPS. Structure assez ludique, avec l'avantage d'être à la lumière du jour. Décrochage par le bas, Réchappe, Assistance par le haut en auto-moulinette ou en utilisant une poulie-block. J'ai trouvé très intéressant et utile que l'on nous montre ces techniques d'assistance avec corde annexe et poulie-block.



Figure 6 : A nouveau au décrochage, suspendus à la structure du CREPS de Vallon-Pont-d'Arc

Soirée : présentation de la géologie et de la karstologie ardéchoise par Jean-Louis.

Jeudi 17 Avril

Journée : Traversée Arva-Claire avec Thomas et Axel (stagiaires normands en technique de progression) supervisée par Yann et Sabine. L'idée de la journée était que je conduise la sortie sous terre, accompagné quand même par Guy et Sabine. Exercices de décrochage, que j'étais censé montrer aux stagiaires (en fait, j'ai bien galéré, n'arrivant plus à défaire mon balancier grande longe après avoir décroché la victime. J'ai quand même réussi à m'en dépatouiller après moult tentatives et l'aide de ma pédale). Après réflexions, le problème provenait en fait d'une erreur faite qui a été de longer mon bloqueur sur ma longe courte avant d'avoir enlevé le balancier et de me retrouver ainsi avec trop peu de mou sur mes longes pour pouvoir défaire le balancier. Erreur que je ne devrais plus refaire suite à cette piteuse expérience !

Suite à cela, la progression se déroule de façon à peu près satisfaisante. On cherche quand même un moment notre chemin, ce qui nous amène à visiter des zones un peu hors parcours classique. La traversée se finit par une tyrolienne (en place).



Figure 7 : Thomas devant une splendide concrétion géante de la traversée Arva-Claire



Figure 8 : Porche de sortie de l'Arva-Claire

Vendredi 18 avril

Journée : Aven de Noël avec Lydie et Éric, encadrés par Olivier Gradot et l'autre Olivier. Belle sortie dans une cavité magnifique, avec de grands volumes, énormément de magnifiques concrétions cristallisations, des gours géants, ...

Malheureusement, je glisse légèrement sur mon pied gauche, sans sentir grand-chose sur le coup. Mais une fois sorti, je me rends compte que mon genou me fait quand même un peu mal en marchant... à suivre.

Quelques mois plus tard, les suites de ce léger glissement restent un peu médiocres, avec un genou qui persiste à se faire sentir.



Figure 9 : Dans l'aven de Noël.



Figure 10 : Grand gour asséché mais spectaculaire dans l'aven de Noël

Nettoyage du matériel à Casteljau Chassezac.

Belle partie de nettoyage sous un soleil agréable, les pieds dans l'Ardèche qui vient clore un stage très intéressant, tant sur le plan technique que pour la découverte de cette région et de son karst.

Eric DUPUIS

➤ **Stage à Grosplierre - Domaines des Garrigues - Ardèche**

Du 18 au 28 avril 2025

Après deux stages de plus courtes durées déjà effectués courant 2024, j'ai souhaité poursuivre l'expérience sur une semaine complète en terrain inconnu afin de continuer à parfaire mes acquis et progresser dans l'intention de devenir initiateur en spéléologie.

Le planning s'est déroulé de la façon suivante :

- ❖ Dimanche 13 avril : aven Marteau(-110m) avec Mickaël (nous nous étions déjà rencontrés à Montrond mais sans partager de sortie ensemble) et encadrant : Jean-Pierre Marche. Nous avons surtout travaillé l'approche d'un premier puits et travail de sécurisation d'une longue main courante.
- ❖ Lundi 14 avril : aven Rochas, de nouveau Mickaël ; encadrant Jean-Louis Tomaré. Cette cavité nous a amené à -160m ; mise en place d'un chaise-huité et chaise en double sur pilier stalagmitique.
- ❖ Mardi 15 avril : aven des Neuf Gorges/-124m ; seul avec comme encadrant Jean-Pierre Marche, une journée en cours particulier avec un moniteur. Très enrichissant.
- ❖ Mercredi 16 avril : entraînement sur la structure artificiel du Creps à Vallon Pont d'Arc. Vu les différentes techniques d'auto-secours, de réchappe et de balancier.
- ❖ Jeudi 17 avril : aven Armédia ; j'ai pris en charge un groupe de trois débutants de l'entrée jusqu'à leur sortie. Au fond, nous leur avons fait travailler les techniques de conversion.
- ❖ Vendredi 18 avril : Aven de Noël ; entrée par chatière au sol et s'ensuit plusieurs verticales dont la dernière est un puits de 90 m que j'ai équipé (et déséquipé). Le reste se visite à pied, magnifique !

Une semaine donc intensive, riche en échanges et découvertes de techniques.

Un grand pas dans ma formation, assurément. Enthousiasmé par ce stage, je me suis dans la foulée inscrit à un autre stage se déroulant cette fois en terrain plus connu qu'est le Doubs.

J'en profite pour remercier tous les encadrants de ce stage et particulièrement Sabine qui s'est beaucoup investie pour faire de ce stage une réussite.

Ci-dessous quelques photos





Théo PREVOT

➤ **Stage CPT**

12 mai 2025

Après un weekend détente, passé en bonne compagnie sur le réseau de Francheville et les alentours me voici en route pour le Doubs. Encore ? Diront certains. Eh oui... quand on aime, on ne compte pas répondrais-je.

Cette fois il n'est pas tout à fait question de spéléo ou du moins pas directement. Est organisé du 12 au 16 mai une formation au Certificat de Préposé au Tirs (CPT), initialement réservé aux membres du SSF de la région Bourgogne Franche Comté, Christophe ROGNON me propose il y a quelques mois d'y participer. Ce n'est sans trop d'hésitation que je réponds favorable, l'ensemble des documents administratifs obtenus, il n'y a désormais plus qu'à.

Sur place, je retrouve bon nombre de connaissances, nous serons 11 stagiaires : Denis.D, Mathieu.C, Éric.C, Geoffrey.C, Emmanuel. L, Robert.R, Alain.B, Cédric.L, Éléonore.M, Philippe.B et moi-même, Théo.P. La majeure partie de la semaine sera passée assise en salle pour suivre des cours théoriques. Une matinée sera consacrée à de la pratique en carrière.

La première journée passe, les éléments apportés ce jour concernent la partie administrative et réglementaire. Partie essentielle pour poursuivre la formation. Chaque fin de chapitre est suivie d'une série de question permettant de se remettre en tête les éléments importants. La fin de journée se passe sans accroc, nous discutons et faisons davantage connaissance.

La journée pratique, habituellement positionnée le jeudi est avancée au mercredi. S'agissant d'un tir réel en carrière il n'est pas vraiment possible de faire autrement que s'adapter au créneau. De fait, la journée du mardi est consacrée aux éléments utiles pour la mise en pratique du tir. Nous voyons les différents types d'amorçages, la mise en œuvre du chargement de trou de mine, termes techniques et autres calculs utiles pour vérifier la quantité d'explosif. Nous recevons le plan de tir en milieu de journée ce qui nous permet de concrétiser les choses vues jusqu'à présent :

- Lecture et compréhension du plan de tir.
- Définition des explosifs mis en œuvre et intérêt de ces choix.
- Calcul quantitatif du volume de roche exploité en fonction du nombre de trou.
- Vérification par le calcul de la quantité d'explosif mis en œuvre.
- Etc.

Pour la faire courte, nous mettrons en œuvre 3 000 kg d'explosif pour un chargement d'un peu plus de 30 trous profonds en moyenne de 14 m pour un diamètre de 102 mm. Est attendu comme résultat l'extraction d'un peu plus de 21 000 kg de roche pour un volume de l'ordre de 9 000 m³. Un tir que nous ne sommes pas près d'oublier, nous, simples petits spéléos que nous sommes.

Mercredi, 7 h 30, nous sommes bientôt tous réunis sur le pas de tir de la carrière des Hôpitaux Vieux dans le secteur de Pontarlier. Les trous ont été forés la veille, notre mission première consiste à déposer l'ensemble des éléments requis au pieds de chacun des trous. Nous voici lancé pour décharger le camion, les sacs de 25 kg de nitrate fioul en vrac diminue dans le camion, à raison de 3 à 4 sac par trou il faut reconnaître que ça descend vite. Viennent ensuite les cartouches d'émulsions, nécessaire au bon déroulé du tir. Nous nous répartissons ensuite en plusieurs groupe avec chacun un artificier pour nous aiguiller et superviser le chargement. Il est bientôt 10 h 30, les bourrages arrivent à leur fin, l'heure du raccordement des détonateurs a sonné, le dispositif utilisé aujourd'hui est de type TCOC (tube conducteur d'onde de choc). Nous regagnons les véhicules pour manger un croissant en attendant les dernières modalités puis quittons les lieux pour être en sécurité lors de la

mise à feu. Le spectacle vaut le détour, notre tir est bien réussi le visionnage rapide de la vidéo ralentie donne à première vue satisfaction. Nous remercions le chef de carrière pour son accueil et reprenons la route direction Montrond-le-Château.

L'après-midi sera passée en salle, Jean Marie nous montre dans un premier temps le laser utilisé pour réaliser des coupe transversale du front de taille utile au dimensionnement des trous et charges. Nous sommes ensuite confrontés à des exercices types dans le but de nous préparer le mieux possible à l'examen qui aura lieu mercredi 28 mai à Champlite. Notre dernière soirée suit son cours, tout le monde semble ravi de la semaine.

Nous profitons de cette dernière journée de formation pour finaliser la formation et profiter du temps qu'il nous reste pour montrer à Jean Marie la réalisation d'un tir spéléo. Le résultat lui semble concluant, affaire à suivre. C'est désormais la fin de cette semaine de formation. Nous nous reverrons rapidement lors de l'examen, les voiture parte petit à petit du parking, je suis parmi les derniers du fait de rester dans les parages pour le weekend.

Merci à tous pour cette agréable semaine, à Christophe pour l'opportunité qui, je l'espère aboutira à l'obtention du diplôme, ainsi qu'à Jean Marie pour le temps de formations et le partage des ses connaissances.

Delphine LOUTZ

➤ **Stage CPT- MONROND**

Du 28 mai 2025 au 1er juin 2025

Je, Delphine, suis partie de Villers-Lès-Nancy le mercredi 28 Mai 2025 vers 15h, accompagnée de Christophe Prévot et Vanessa Girol. Nous sommes arrivés à Montrond vers 19h30, en raison des travaux sur la route. Le soir, nous nous sommes installés et avons rencontré les autres stagiaires ainsi que les cadres.

Gouffre du brizon avec Olivier et Philippe Pepek, Joshua Delveaux et moi (Delphine Loutz)
29/05/2025

Le lendemain, partis du gîte de Montrond-le-château, nous sommes arrivés au Gouffre du Brizon vers 8h45. Après avoir pris le temps de nous équiper, nous avons emprunté un sentier forestier menant à l'entrée du gouffre, située à environ cinq minutes de marche. En suivant le lit de la rivière – à sec ce jour-là – nous avons atteint le trou sans difficulté.

Joshua a débuté l'équipement du premier puis de 4m jusqu'au bas du P25. J'ai ensuite pris le relais (Delphine), poursuivant l'équipement jusqu'à la lucarne, que nous avons franchie à trois : Olivier Pepek, Joshua et moi-même. Philippe, lui, a préféré ne pas continuer... mais je ne m'étendrai pas sur les raisons 😊.

Après cette progression, nous avons mangé en haut du P30 puis nous avons entamé la remontée. J'ai commencé à déséquiper, puis Joshua a pris le relais, avant que je ne reprenne une dernière section jusqu'à la sortie. À ce stade, trois manœuvres de décrochage ont été réalisés Joshua/moi, une Olivier/Philippe, et une dernière Joshua/moi. L'ensemble de l'équipe a ensuite regagné la surface.

Pour le retour, nous avons choisi un itinéraire différent, ne suivant pas le lit de la rivière. Cela s'est révélé un peu plus laborieux en raison des nombreux arbres récemment abattus, mais nous avons tout de même rejoint les véhicules sans encombre. Après nous être déséquipés et changés, nous avons pris la direction du Pitch pour partager une bière bien méritée. Malheureusement, jour férié oblige, l'établissement était fermé. La bière d'après-sortie aura donc lieu au gîte – une belle manière de clôturer cette sortie réussie.

En rentrant, nous rangeons les kits, puis... apéérooooo comme diraient Olivier Gradot et Olivier Gente ! Vers 20h30, nous passons à table pour le dîner, suivi d'un "post-repas" (encore un peu de bière 😊). Ensuite, direction le lit pour un repos bien mérité.

Gouffre de la Belle Louise avec Dominique Bache, Clément Mathieu, Joshua Delveaux et moi (Delphine) 29/05/2025

Ce matin, départ tôt (8h... oui, c'est tôt ! 😊). Nous arrivons vers 8h15, on s'équipe, puis je suis Dom pour équiper par la rivière pendant que Joshua passe par la voie classique. De notre côté (Dom et moi), on galère un peu au début pour trouver les spits ou autres amarrages, on bricole un coin avec une pierre et un AS pour nous faire une petite devau début, on s'est dit que ça ne commençait pas trop trop bien mais on finit par repérer quelques spits un peu plus bas, puis plusieurs autres tout

le long de la descente. On se retrouve tous dans le P48, puis on descend jusqu'au R8, suivi du R4 que j'équipe. Joshua prend ensuite le relais pour équiper le P20. On continue encore un peu avant de faire une pause pour manger, puis on entame la remontée. Je déséquipe la partie de Joshua, et lui déséquipe la mienne. On ressort vers 16h30, bien contents de retrouver l'air libre (il faisait bien chaud dehors, on était quand même bien au frais sous terre). Heureusement, on n'a pas beaucoup à marcher, le trou est juste à côté du parking. On se déséquipe, on fait un petit débriefing, puis retour au gîte.

Arrivés au gîte, on range les kits, buvons une petite bière puis vers 20h30 allons manger.

Gouffre du Bief Bousset avec Sabine Vejux, Claude Fournier, Joshua Delveaux et moi (Delphine) **30/05/2025**

Ce matin, nous sommes partis à 8h30, direction le plateau de Déservillers, à environ 30 minutes de route. Pendant le trajet, Claude prend soin de nous partager quelques explications sur les villages traversés, le toit des églises, et bien d'autres. On arrive sur le parking vers 9h, on s'équipe, puis on prend le chemin de l'entrée, elle se trouve derrière une barrière, avec un chemin en descente. Impossible de la manquer, c'est immense ! Claude nous explique les différentes entrées possibles et précise qu'on pourrait même descendre en plein gaz depuis un arbre un peu plus haut. Mais cette fois, nous optons pour l'entrée classique. Nous commençons par un petit ressaut que nous décidons d'équiper car ça glisse un peu. C'est Joshua qui s'en charge. Il poursuit ensuite l'équipement par la vire aérienne avec Claude, pendant que j'équipe la voie classique avec Sabine. Nous nous retrouvons tous en bas du puits. Joshua équipe les petits ressauts jusqu'à la salle de décantation, où nous faisons une pause déjeuner. Environ 45 minutes plus tard, on prend le chemin du retour. Je déséquipe la vire aérienne avec Claude, pendant que Joshua déséquipe la voie classique avec Sabine. Nous ressortons vers 17h, on se déséquipe, petite pause rapide, puis retour au gîte de Montrond.

Il est environ 18h quand on arrive. On se met directement au rangement et au nettoyage des kits et des cordes. Peu de monde était déjà rentré, mais quelques équipes étaient déjà en plein nettoyage. Après nous être motivés, Joshua et moi attaquons le lavage des cordes... et une fois lancés, on ne s'arrête plus, surtout à l'arrivée de Maxence avec qui on développe notre superbe technique, on enchaîne les mètres de corde 🤞 ! Une fois que tout le matériel des différentes équipes est lavé et accroché, nous rejoignons Julie, Antonin, Vivien et moi la soirée « secours » animée par Yann Guivarch, qui nous parle du spéléo-secours. Ensuite, une petite bière pour se détendre, puis on passe à table vers 20h30. Le soir, on termine la journée autour d'un moment bien sympa avec Geoffrey, Allison, Antonin, Julie, Théo et moi, à griller des marshmallows apportés par Geoffrey et Allison (merci les copains ! 😊). Et pour clôturer la journée, encore un petit verre avant d'aller se coucher.

Dimanche, Fin du stage 01/06/2025

Le dimanche, c'est grasse mat' ! Effectivement, nous (Théo et moi) nous sommes levés à 9h, mais la plupart des gens étaient déjà réveillés 😊. Nous prenons le petit déjeuner, puis allons faire quelques décrochages dans la grange, avec passage de nœud, de frac... Une fois bien fatiguée (uniquement moi a priori 😞), on commence à ranger un peu partout, le matériel et le gîte. Nous partirons de Montrond vers 15h, direction le local pour remettre tout le matériel en place.

Arrivés au gîte, on range les kits, buvons une petite bière puis vers 20h30 allons manger.



Théo PREVOT

➤ **Stage CPT- Option 1, 5 et 6**

CPT – Option n°1 :

L'obtention en mai dernier, du Certificat de Préposé au Tirs n'étant pas suffisante pour me permettre d'employer des explosifs en milieu souterrain, il me fallait passer l'option n°1. C'est ainsi que Pierre et moi-même nous retrouvons jeudi 16 octobre dans les locaux de Titanobel pour effectuer notre formation.

Nous sommes 6 ou 7 pour cette option, Jean Marie explique le déroulement de la journée et rapidement nous sommes mis dans le bain des particularités du milieu souterrain. Gestion de gaz, dégagement d'une surface libre, étude de plan de tir, traitement des ratés, tout y passe.... La journée est dense mais très intéressante. Nous disons aurevoir à nos camarades et prenons la direction de Doles où nous dormons en vu de passer notre examen non loin le lendemain.

Les quelques révisions du soir nous rendent confiant sur l'obtention de l'option mais ne soyons pas trop confiant, une erreur est si vite arrivée. Nous arrivons sur site aux alentours de 7 h, prenons un petit déjeuner en compagnie de Jean Marie (formateur et examinateur). Le reste des candidats et examinateurs arrivent rapidement. Nous entrons en salle pour 7 h30, les consignes sont données, la session d'examen traite plusieurs options, nous débutons les écrits puis enchainons avec une étude de cas pratiques à l'oral.

Les épreuves se sont déroulées sans accroc, nous apprendrons plus tard par Christophe Rognon que je suis premier de promo suivi juste derrière moi de Pierre. Comme quoi on a beau être spéléo on n'est pas si couillons que ça !

Félicitation à notre promotion, l'ensemble des candidats valide l'option n°1. Merci à Jean Marie, sans qui nous n'aurions pu réussir dans de bonnes conditions.

CPT – Option n°5 et 6 :

En mai lors de la formation CPT (tronc commun) déroulée à Montrond-le-Château, Jean Marie avait pu découvrir la paille, savante technique mise au point par les spéléos depuis plusieurs dizaines d'années. L'élément de base de cette technique étant initialement l'usage de poudre noire, il nous avait alors fortement recommandé d'effectuer l'option n°5 et 6 (explosif déflagrant et mèche lente). C'est ainsi que nous nous retrouvons une nouvelle fois en formation chez Titanobel. La formation nous est donnée en salle par Jean Marie. Nous aurons le privilège d'effectuer la visite de la poudrerie et de suivre de procédé de fabrication de la poudre noire. Outre l'aspect historique, cette visite extrêmement intéressante, nous permettra d'apprendre que la poudre BA 10 couramment utilisée dans la confection des pailles n'est en réalité pas une poudre noire mais une poudre de nitrate de cellulose. Qui dit poudre différentes dit propriétés différentes, notre fameuse BA10 peut notamment, passer une certaine épaisseur, acquérir des propriétés détonante et non plus déflagrante. Cette propriété pourrait expliquer certaines observations faites lors de mes essais et me conforte dans les choix fait lors de mes désobstructions.



Figure 1 : L'équipe au complet au pied la porte de la poudrerie de Vonges

Nous nous quittons et nous retrouverons une semaine plus tard pour effectuer l'examen à proximité de Dole.

Peu enchanté à l'idée de nous lever à 4 h pour être sur site à 7 h 30, Pierre nous dégotte une chambre d'hôtel où nous arriverons sur les coups 23 h 30.

Le lendemain, nous retrouvons notre belle équipe de spéléo, d'autres options étant planifiées nous retrouvons également des têtes familières. Le planning de la journée nous est donné, il y a 18 candidats à passer à l'écrit et à l'oral, autant vous dire que la journée va être longue.... Je passe parmi les premier pour l'écrit de l'option n°6. Le temps mort avant de passer l'oral nous permet de discuter et de boire un café. Le sujet parle de pétardage de bloc avec allumage à la mèche lente malgré un petit emmêlage l'oral se passe bien. Nouveau temps mort qui permettra d'échanger avec un ancien bout de feu au Gabon, les histoires qu'il nous raconte sont poignante, c'est fou le monde qu'on peut rencontrer via cette formation, le dernier coup nous avons eu affaire à un ancien sous marinier oreille d'or (également présent ce jour). Paradoxalement pour moi, tout deux nous prennent pour des extraterrestres d'aller sous terre pour découvrir ce monde inconnu, quand j'entends les récits en forêt gabonaise (attaque d'éléphant, serpent en tout genre etc.) ou encore les mission en sous-marin je me dit qu'on n'est pas si mal sous terre !

La journée passe, l'ensemble des candidats termine ses épreuves, nous partons un peu plus tôt avec Pierre, lui à un concert et je dois regagner un stage spéléo en Meuse. Les résultats tomberons plus tard, nous validons tous les deux options, félicitation à toute l'équipe.

Qu'elle sera maintenant la prochaine option ? On compte sur Christophe pour nous organiser une belle option n°2 : tir subaquatique !

Romuald VIVIEN

➤ **Stage de perfectionnement de plongée – SFP2 – GREALOU (LOT)**

Du 25 au 30 août 2025


Les masques et tuba, on change de milieu

Suite au camp d'Olivier le voilà en route pour retrouver les fraîcheurs des eaux du lot après 5 heures de route le voilà installé dans l'oasis dans la commune de Gréalou. Pour cette semaine de stage j'ai avec moi un bi 7 un bi 12 et des 4l

Les règles étant plus drastiques je suis donc dans l'obligation de retirer mes 4 litres du stage étant donné qu'il ne s'agit pas véritablement de bouteilles de plongée. Je fais donc connaissance de Nicolas Desvignes le responsable du stage. Petite visite du gîte et déjà l'heure de l'apéro où nous découvrons le déroulement du stage à savoir cours théorique le matin et plongée l'après midi.

Le lundi après un petit déjeuner local petit questionnaire sur des aspects fondamentaux de la plongée consommation gaz, questions techniques sur la plongée sout.

L'après-midi direction le Ressel un classique du lot il est temps pour moi de découvrir cette résurgence autres que via les réseaux sociaux. C'est petite plongée pour vérifier les bases .je plonge avec une humide de 5mm et 3 kilos avec un bi 7 100 mètre de progression avec un lâche reprise de détendeurs (simple formalité pour tout pratiquant de plongée sout) vidage de masque et mise

en place d'un cookies (pas ce genre de ) il s'agit d'un marquage qui permet par exemple d'indiquer la présence d'un plongeur dans une galerie annexe retour à la surface après environ 100m de progression avec un point bas à 11m je précise un retour à l'aveugle.

Mardi matin leçons sur les règles de consommation vous avez l'habitude désormais consommation de 1/5 à l'allée pour garder une marge si problème technique sur la deuxième bouteille. Par la suite nous enchaînerons sur la préparation du fil d'Ariane et technique d'équipement.

Dans l'après-midi direction trou madame un cite vraiment incroyable avec une ambiance « lugubre » j'emporte un bi7 il nous faudra effectuer un portage sur 40 m car le niveau reste relativement très bas, objectif de la sortie mise en place du fil d'Ariane sur environ 50 mètres une plongée d'environ 1 heure avec un point « bas de 4m » pour terminer un retour dans le noir.

Rien de tel pour commencer une journée qu'un cours sur la mise en place d'un relais et des techniques de rechape avec un fil d'Ariane exercice de désemmêlage.

À retravailler pour éviter....

Mercredi après-midi Ressel wish, cunhac le spot favori de Charles pour taper une narcose. Objectif posé de file et utilisa d'un relais pour accéder à la cavité nous devons traverser le lot heureusement pour nous nous ne devons pas lutter contre le courant j'arrive sur place et je constate rapidement que le fil est sur le point de lâcher j'en profite donc pour commencer à installer le fil difficile de trouver des amarrage important il est parfois nécessaire de déplacer des cailloux pour attacher ma ligne au bout du tiers je me débarrasse de mon relais que j'attache à mon fil d'ariane. C'est vraiment une autoroute je du croiser environ 9 plongeurs d'autant plus que la visibilité n'excède pas les 4 mètres mais rien de problématique j'ai dû faire demis tour à environ 150 mètres une plongée d'environ 1h15 avec un point bas vers 15 mètres il est temps pour nous de rebrousser chemins à la sortie un petit palier de sécu nous n'avions pas validé avant notre plongée ce détail donc par conséquent autant sécurisé notre remonté. Nous en profitons par la suite pour effectuer un exercice je me retrouve avec un nœud au niveau de ma lampe (pour un fois ce n'est pas fait exprès), l'idée ici c'est de travailler la technique mais cette fois si en condition « réel » je décide donc d'essayer les

yeux fermés j'ai réussi mais je pense que j'ai dû prendre 5 minutes pour réaliser la procédure. Dehors je constate que la tâche de relais à du casser pendant ma plongée ce qui expliquerait en partie mon équilibre plutôt chaotique.

Après un orage dans la nuit de mercredi à jeudi il est temps pour nous de travailler sur la conduite à tenir en cas d'accident et sur les facteurs humains dans la prise de décision je me permets sous recommandation de vous conseiller le livre « Système 1 /Système 2: Les deux vitesses de la pensée de DANIEL KAHNEMAN

En toute objectivité c'est pour l'instant un coup de cœur une ambiance incroyable une visi « convenable »

Plutôt une plongée balade avec le bi 12 zéro lestage config au top. Environ 240m de progression avec un point bas à 19 mètres au retour présence de nombreux plongeurs en mode déco donc pas recommandable de faire des exercices en bas de la vasque. A la surface exercice d'utilisation de la boussole

Vendredi Landenouse

Bi 12 relai 7

7mm

Environ 100m focus sur prise de cap

Dépose de relais avec recherche de fil utilisation du relais comme encrage pour recherche de fil j'ai réussi à retrouver le fil après exercice pour retrouver la sortie mauvais reflex j'ai essayé d'utiliser des indices trace de sable sens des sédiments dans l'eau pas eu le réflexe d'utiliser et regarder mon cap

Retour je dois me forcer dans toute circonstance de garder un contact sur le fil même si visibilité est réduite.

Vraiment triste de ne pas avoir été présent pour la plongée de dimanche mais famille avant tout Un stage incroyable je dois continuer ma formation plongée classique encore des lacunes sur les bases d'autant que je n'ai pas un grand niveau. Une équipe pédagogique vraiment très dynamique et compétente tant tous les points abordés

Attention bientôt l'hiver, il serait dommage d'abîmer vos si belle voix



À bientôt



Emmanuel BELUT

➤ **Stage photographie souterraine – Montrond-Le-Château**
Du 29 au 30 novembre 2025

Après une première édition en 2024, je concrétise l'essai en 2025 pour ma deuxième participation au stage photo de la FFS ! Cette fois, j'ai commencé à m'équiper en flashes déportés : à nous deux la noire obscurité des abysses ! Arrivé à Montrond-le-Château, je retrouve avec plaisir beaucoup de têtes connues et l'ambiance détendue et festive des stages FFS, mais sans concessions sur le contenu technique. Le stage commence par une série de présentations très intéressantes, avec notamment la participation d'un photographe professionnel spécialiste des événements sportifs : la face cachée et hyper-professionnalisée de la photo de sport se révèle à nous, entre concurrence effrénée pour être le premier à fournir une photo, ultra-haute cadence, mise à disposition des clichés aux rédactions en temps réel, documentation automatique des clichés, déclenchement à distance, conditions extrêmes... Le lendemain, direction le sentier karstique de Malrochers avec Guy Decreuse, en petit comité : l'endroit est propice aux photos de puits et à la diversité des sujets, avec un accès facile pour la gestion du matos photo. Voici quelques exemples de clichés mis en œuvre collectivement, avec la patience de Daniel et l'expérience de Guy : photographies de puits en ambiance « tropicale », mulot en quête de chaleur et photos de cavités.

Photographies Sentier Karstique de Malrochers ©Emmanuel Belut



Le retour au gîte est ponctué par un débriefing avec projection des clichés les plus marquants de la journée, et dégustation d'un solide baekoffa (baeckefo version Franc-comtoise, donc avec du fromage !).

Le lendemain, changement de style avec la grotte de Plaisir-Fontaine, pour profiter de son porche majestueux et de l'omniprésence de l'eau. Nous nous faisons discrets pour passer devant la pisciculture qui entretient des relations conflictuelles avec les visiteurs de la cavité, puis nous rejoignons le porche immense d'où coule une rivière cristalline fortement alimentée par les

dernières pluies. Cette fois, je travaille surtout avec Nathalie et Che-Chia, lequel s'est judicieusement équipé d'un sabre-laser à diodes, ayant malencontreusement oublié son éclairage. Nous nous enfonçons plus profondément que les autres dans la cavité pour un atelier « reflets & goutte-à-goutte ». Voici quelques exemples de clichés réalisés :

Photographies Grotte de Plaisir Fontaine © Emmanuel Belut



Après retour au gîte, déjeuner et débriefing dans la bonne humeur, tout le monde finit par regagner ses pénates la tête pleine des clichés passés et à venir ! A l'issue du stage, je fais le bilan qu'il me manque un éclairage principal assez puissant, mais je compte bien régler ce problème au plus vite et bricoler un super bidon-flash comme Guy et Nathalie !

IV - Les remerciements aux stagiaires du C.D.S. 54

Chers membres stagiaires,

Cette année encore, nous tenons à exprimer tous nos remerciements à chacun d'entre vous pour l'engagement dont vous avez fait preuve en partageant vos comptes rendus de stages, vos expériences et parfois des photos capturant l'esprit unique de chaque aventure spéléologique.

Vos témoignages enrichissants participent à l'activité de notre communauté, permettant à chacun de revivre et d'apprécier les moments forts de vos explorations souterraines. Vos récits détaillés et vos images suscitent toujours l'admiration et l'inspiration chez nous tous.

Nous espérons que cet engagement continuera, voir se renforcera l'année prochaine.

En encourageant davantage de membres à participer et à partager leurs expériences, nous élargissons notre horizon spéléologique collectif. Ensemble, nous aspirons à conforter la curiosité indispensable à notre pratique, à créer une communauté soudée et passionnée, où chaque histoire et chaque photo contribuent à la richesse de notre patrimoine spéléologique.

Un grand merci à chacun d'entre vous pour votre contribution précieuse. Que cette aventure souterraine continue de nous unir et de nous émerveiller !

10 - Inventaire du matériel

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1
- CD Photo KODAK : 3
- Machine à relier RELISPIRE : 1 (*chez Président USAN, pour éviter sa dégradation*)

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 15
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 34
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 51
- Couvert :
 - couteau : 44
 - cuillère à café : 48
 - cuillère à soupe : 42
 - fourchette : 45
- Cruche : 1
- Détendeur gaz : 1
- Saladier : 11
- Tasse à café : 37
- Verre : 40

d) Matériel spéléo (local USAN)

- Ceinture porte accessoire : 10
- Échelle 10 m : 2
- Générateur acétylène Ariane : 3
- Kit pour cordes : 2

e) Matériel de pompage (local U.S.B.L. spéléo)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe AQUAFIRST de 12,5 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 15 mètres : 1
- Tuyau pompier en 65 mm 5 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 25 mètres : 3

f) Matériel de désobstruction (local USAN)

- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1 (en panne)
- Perforateur sur accus avec chargeur et accus : 3
- Câble électrique 3x2,5 mm² et 4 prises étanches

g) Matériel d'évacuation (local USAN)

- Bloqueur Basic : 9
- Matelas coquille : 1
- Mousqueton zicral grande ouverture : 5
- Mousqueton zicral // : 27
- Poulie fixe : 5
- Poulie Rescue : 5
- Pro Traxion : 2
- Généphone : 2

h) Matériel ASV (local USAN)

- Lot complet : 1 (5 kits, 5 bidons, 5 gourdes, 5 bâches, 18 survies, ficelle, pinces à linge, bâche de transport, collier cervical, attelles, immobilisateur dorsal, vêtement isotherme, réchaud Esbit, combustible, chaufferette, tasses pliantes, popote, couverts, matelas pneumatique, etc.)
- Banderoles SSF et chasubles.

i) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1
- Tente PC 3 tronçons : 1

j) Matériel pédagogique (local USAN)

- Loupes binoculaires : 2

11 - Rapport financier

BILAN FINANCIER ARRÊTÉ AU 31/12/2025			
ACTIF		PASSIF	
Livret d'épargne B.P.L.C.	10 232,14 €	Fond associatif	11 217,67 €
Compte courant B.P.L.C.	563,43 €	Résultat 2025	- 546,17 €
Payé d'avance		Charges à payer	124,75 €
Produits à recevoir	0,00 €	Provision totale	0,00 €
TOTAL ACTIF	10 795,57 €	TOTAL PASSIF	10 795,57 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2025			
PRODUITS		CHARGES	
Produits financiers	227,18 €	Cotisations	
Subvention C.D. 54	400,00 €	Frais de représentation	90,58 €
Subvention ANS - PSF		Frais bancaires	78,00 €
Subvention FAAL		Fonctionnement	
Subvention FDVA		Réfection panneau PLT	72,70 €
Projet Classe Olympique	0,00 €	Projet Classe olympique	0,00 €
Commission secours		Participation (25 %) stages	932,75 €
Reprise sur provision		Mise en provision	
Dons et abandons de frais			
TOTAL PRODUITS	627,18 €	TOTAL CHARGES	1 174,03 €
RÉSULTAT D'EXERCICE 2025 déficitaire :			- 546,85 €

DÉTAIL DES RETARDS À RECEVOIR ET À PAYER			
PRODUITS À RECEVOIR		CHARGES À PAYER	
		Participation au stage E.Be	32,40 €
		Participation au stage T.Pr	72,75 €
		Arrêté de compte 4 ^e trim. 25	19,50 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	124,75 €

Compte de résultat 2025 format plan comptable :

CHARGES	Réalisé 2025	PRODUITS	Réalisé 2025
60 - Achats		70 - Vente pdts finis, prestations de services, marchandises	
604 - Prestations de services	0 €	707 - Vente de marchandises	
601 - Achats matières et fournitures	72.70 €	706 - Prestations de services	0 €
6061 - Fournitures non stockables		708 - Produits des activités annexes	
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
6064 - Fournitures administratives		État :	
6068 - Autres	90.58 €	ANS - PSF (ex CNDS)	
61 - Services extérieurs		FDVA	
611 - Sous-traitance générale		Région :	
613 - Location immobilières et mobilières		Conseil régional Grand Est	
615 - Entretien et réparation		Département(s) :	
616 - Assurance		Conseil départemental 54	400,00 €
6183 - Documentation		Commune(s) :	
6185 - Divers	932.75 €	Fonds européens :	
62 - Autres services extérieurs		Organismes sociaux :	
623 - Publicité, publication		ASP (emploi aidé) :	
625 - Déplacements, missions, réceptions		Autres aides, dons :	
626 - Frais postaux et télécommunication		Féd. Française de spéléologie	
6281 - Services bancaires	78 €		
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
635 - Autres impôts et taxes		756 - Cotisations	
637 - Autres impôts et taxes		758 - Contributions volontaires	
64- Charges de personnel		76 - Produits financiers	227.18 €
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		771 - Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		772 - Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges	1 174.03 €	Total des produits	627.18 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL	1 174.03 €	TOTAL	627.18 €

Budget prévisionnel 2026 format plan comptable :

CHARGES	Prévision 2026	PRODUITS	Prévision 2026
60 - Achats		70 - Vente pdts finis, prestations de services, marchandises	
604 - Prestations de services	400,00 €	707 - Vente de marchandises	
601 - Achats matières et fournitures	50,00 €	706 - Prestations de services	1 000,00 €
6061 - Fournitures non stockables		708 - Produits des activités annexes	
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement	300,00 €	74 - Subventions d'exploitation	
6064 - Fournitures administratives	50,00 €	État :	
6068 - Autres	100,00 €	ANS - PSF (ex CNDS)	
61 - Services extérieurs		FDVA	
611 - Sous-traitance générale	100,00 €	Région :	
613 - Location immobilières et mobilières		Conseil régional Grand Est	
615 - Entretien et réparation		Département(s) :	
616 - Assurance		Conseil départemental 54	900,00 €
6183 - Documentation		Commune(s) :	
6185 - Divers	1 000,00 €	Fonds européens :	
62 - Autres services extérieurs		Organismes sociaux :	
623 - Publicité, publication		ASP (emploi aidé) :	
625 - Déplacements, missions, réceptions	500,00 €	Autres aides, dons :	
626 - Frais postaux et télécommunication		Féd. Française de spéléologie	
6281 - Services bancaires	100,00 €		
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
635 - Autres impôts et taxes		75412 – Abandon de frais	500,00 €
637 - Autres impôts et taxes		758 - Cotisations	
64- Charges de personnel		76 - Produits financiers	200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		771 - Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		772 - Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges	2 600,00 €	Total des produits	2 600,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL	2 600,00 €	TOTAL	2 600,00 €

Pour le C.D.S. 54,
le Trésorier,
Jean-Paul KELLER

12 - Programme pour l'année 2026

➤ Assemblée générale

À l'occasion de nos assemblées générales, il est devenu traditionnel de les tenir dans des lieux différents, plutôt que dans une salle de réunion classique. À l'instar de notre dernière initiative, qui a suscité des retours positifs et un enthousiasme général, nous avons l'intention de maintenir un déroulement similaire : notre assemblée générale suivie d'une possibilité de repas, accompagnée, si possible, d'une visite des lieux. Nous sommes d'ores et déjà ouverts à toutes suggestions concernant le choix du lieu de l'assemblée générale 2027 ; l'AG 2026 nous réunissant à Longwy.

Vos propositions sont les bienvenues.

➤ Dépollution au Grand Bichet

Cette année, nous envisageons de réaliser une journée dépollution au Grand Bichet à Mercy-le Bas, dans le nord de la Meurthe-et-Moselle. La date reste à définir, mais la journée suivra le même format que celle réalisée l'année dernière pour l'interfluve Loison-Othain.

➤ Sortie interclubs annuelle du C.D.S. 54

Chaque année, nous organisons une sortie collective visant à renforcer les liens entre tous les membres des associations du département. Cet événement représente une occasion unique pour nous de nous retrouver tous ensemble. Ainsi, une sortie découverte est proposée à tous les licenciés du département pour l'année en cours.

Pour 2026, il va être proposé l'exploration de la diaclase de la voie ferrée à Audun Le Tiche en Moselle. La date sera déterminée selon le programme des clubs du département.

➤ Projet "Classes Olympiques"

→ Rappel du projet :

Un programme éducatif mobilisant la culture Olympique et Sportive dans les enseignements scolaires.

Les Classes Olympiques sont un programme du Comité National Olympique et Sportif Français, dans l'objectif d'inclure les thématiques Olympiques et sportives comme support des apprentissages, dans un projet de classe sur l'année scolaire.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes à la pratique du sport et à ses bienfaits,
- Favoriser l'accès à la pratique sportive et para sportive, augmenter les prises de licences,
- Engager les élèves dans un cursus d'apprentissage et d'imprégnation dès le plus jeune âge,
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs de l'Olympisme et diffuser ses valeurs,
- Mobiliser le sport et l'Olympisme comme vecteur d'éducation,
- Valoriser la liaison entre établissements scolaires, collectivités territoriales et

acteurs du mouvement sportif

- Améliorer le climat scolaire en améliorant le comportement des élèves et facilitant l'apprentissage
- Favoriser l'inclusion des élèves
- Favoriser les relations interdisciplinaires dans l'enseignement,
- Améliorer l'hygiène de vie des élèves bénéficiaires.

Source : <https://www.cdos54.fr/classes-olympiques>

→ Continuité du projet :

La convention a été résignée pour 2024-2028. Il n'y a pas eu d'inscription en 2025 et à cette date, aucune école ne s'est positionnée sur le projet pour 2026. Les clubs restent disponibles pour toutes demandes.

➤ Sortie découverte GRIMP 54

Suite à l'exercice de secours GRIMP 54 et SPÉLÉOS 54 du 4 septembre 2025 à Pierre-la-Treiche, il est prévu de leur proposer une sortie exploration. Ainsi Arnaud et Denis ont sélectionné le Gouffre AV1 à Villette comme nouvelle cavité et également repérage de potentiel de lieu d'intervention, voir lieu pour un futur exercice secours.

➤ Inventaire du matériel secours

Une rencontre va être proposée afin de faire l'inventaire du matériel de secours du CDS 54 qui est stocké dans les locaux de l'USAN.

La date reste à définir.

➤ Aide aux stages

Tous les adhérents ont la possibilité de solliciter une aide équivalente à **25 %** du coût du stage avec un maximum de 8 jours sur l'année civile. Nous encourageons vivement les membres à soumettre leurs demandes de préférence avant le début du stage, en utilisant la voie électronique à l'adresse suivante : [cgs-54@ffspeleo.fr](mailto:cds-54@ffspeleo.fr).

Les conditions détaillées pour bénéficier de cette aide sont accessibles au format PDF sur le site du C.D.S. 54 dans la section administration, spécifiquement dans le tableau intitulé "Les comptes rendus".

http://cgs54.free.fr/administration/Participation_CDS54_frais_stages.pdf)

Notre programme d'aide aux stagiaires a permis de soutenir financièrement 6 membres en 2025 pour un total de 7 stages.

Cela a permis une contribution totale de 932,75 €.

Le nombre de bénéficiaires a été plus réduit cette année. Il est annuellement très variable. La qualité et la diversité des stages restent fortes au regard de la variété des programmes de stages proposés au niveau de la LIGES et de la FFS.

➤ **Demande de subventions pour l'année**

L'année dernière, le C.D.S. a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de la part du conseil départemental, et une aide similaire sera sollicitée pour cette année.

Naturellement, d'autres subventions pourront être demandées en fonction des projets mis en place au cours de l'exercice.

➤ **Conseiller Technique Départemental SSF 54**

Il n'a pas de candidat actuellement.

Il est dans ce cas prévu de pouvoir faire appel à un CTD SSF d'un département voisin.

Ainsi, le Président a contacté Éric PERY CTD SSF du département des Vosges le 16/02/26. Ce dernier ne souhaite pas assurer la fonction sur le département 54. Il s'agit d'un surcroît d'engagement non négligeable au regard des territoires à couvrir.

La problématique reste donc entière à ce jour.

13 - Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du C.D.S. 54



Compte rendu du Conseil d'Administration du Comité
Départemental de spéléologie de Meurthe-et-Moselle
5 décembre 2025

Salle Myrtille - Maison des sports de Tomblaine



Fédération Française
de Spéléologie

La réunion du conseil d'administration du comité départemental de spéléologie de Meurthe-et-Moselle (C.D.S. 54) s'est tenue le samedi 6 décembre 2024 en salle Myrtille, à la Maison des sports de Tomblaine.

Présents : Pascal ADMANT, Christine BINSFELD-HOULNÉ, Jean-Paul KELLER, Benoît LOSSON, François NUS, Geneviève RODANGE, Denis RODANGE, Sabine VÉJUX-MARTIN.

Invité : Christophe PRÉVOT, président de la Ligés

Absents/Excusés : Christine CHANAUD, Eric DUPUIS, Alexis LHIRONDELLE

Secrétaire de séance : Christine BINSFELD-HOULNÉ

Président de séance et président du C.D.S. 54 : RODANGE Denis

Le Conseil d'Administration a débuté à 10h.

Rappel de l'ordre du jour :

- Journée dépollution Nord Meusien – Interfluve Loison-Othain
- Interclubs - Exploration du Gouffre AV1 à Villette,
- Panneau de panneau de Pierre laTreiche
- Exercice de secours à Pierre-la-Treiche
- Conseiller Technique Départemental
- Subvention du Conseil Départemental 54
- Aides aux stagiaires : point sur les demandes 2025
- Divers

Journée dépollution Nord-Meusien – Interfluve Loison-Othain - 18 Mai 2025

Cette année, le Nord-Meusien a été privilégié pour la journée dépollution.

François NUS, Christine CHANAUD, Éric DUPUIS, Gaspard CHARRIER, Benoit LOSSON, Geneviève et Denis RODANGE.

La dépollution en milieu rural concerne plutôt l'enlèvement de carcasses, charognes, sacs d'engrais plastiques, ...

Gouffre 1,2 et 3 à RUPT-SUR-OTHAIN. Plusieurs allers-retours ont été nécessaires.

Le déjeuner était à MARVILLE ; ossuaire SAINT-HILAIRE historique.

Après-midi au bois de MARVILLE - gouffre G1, dépollution d'une carcasse à priori de chien et de plusieurs bâches plastiques.

Plus de 4 big bag de déchets ont été évacués.

Interclubs - Exploration du Gouffre AV1 à Villette - 14 juin 2025

Philippe RENIATTE et Christine CHANAUD (CAF), François NUS, Gaspard CHARRIER, Vanessa GIROL (USAN), Geneviève et Denis RODANGE (USBL), Sylvie RENIATTE (SC Metz).

La journée s'est terminée au club-house de l'aérodrome de VILLETTE.

Restauration du panneau de Pierre-la-Treiche - 12 août 2025

Pascal HOULNÉ et Bernard LE GUERC'H.

Ont été effectués :

- Le masticage des trous d'insectes qui ont fragilisés l'un des montants en bois,
- le traitement de tout l'ensemble bois,
- le changement de la visserie.

Le plexiglas n'a pas pu être démonté (devenu cassant). Il faudra prévoir de le changer.

Exercice de secours – GRIMP 54 CDS 54 – Pierre-la-Treiche – 4 septembre 2025

Arnaud HOLLARD (USAN et pompier) a proposé d'organiser un exercice de secours avec un vingtaine de pompiers du Groupe de Reconnaissance et d'Interventions en Milieux Périlleux - GRIMP 54, coordonnés par le Lieutenant Frédéric CISTERNINO.

Yann GUIVARCH (ASHM), Philippe RENIATTE (CAF), François NUS, Dominique RAVAILLER, Théo PRÉVOT, Jean-Michel GUYOT (USAN), Benoît LOSSON et Denis RODANGE (USBL).

En matinée : présentation du matériel du camion d'intervention en milieu périlleux, de l'utilisation pratique du brancard équipé de couvertures, de l'installation d'un point chaud en extérieur. Les pompiers ont effectué la traversée de la grotte des sept-salles, organisés en deux groupes.

L'après-midi a été consacrée à l'exercice de secours en intérieur. Le blessé a été positionné à la base du Chouchen. 4 équipes ont été formées : une équipe pour l'installation du point chaud, une équipe chargée de la communication, une équipe pour le brancardage dans le réseau et une équipe pour le brancardage de la remontée du puits (montage du brancard en vertical). Fin de l'exercice secours à 16h30.

A été noté l'oubli de l'équipement *Casque avec visière* du brancardé.

Tous ont apprécié cette journée ; les échanges ont été fructueux entre les membres du GRIMP et les spéléologues.

L'opération sera à renouveler en 2026, idéalement un samedi.

Conseiller Technique Départemental 54

Denis RODANGE a été relancé par Antoine AIGUEPERE - Président de la commission Spéléo-Secours Français de la FFS, concernant le poste vacant de Conseiller Technique Départemental en Spéléologie de Meurthe-et-Moselle.

Le Président demande si sur le 54 quelqu'un serait intéressé par ce poste.

Il est nécessaire de suivre préalablement un cycle de formation.

La formation est composée de 3 stages : équipier/chef d'équipe, gestion des secours (5j), Conseiller Technique Départementale (9j).

Le cout est de 1330 €. Le comité pouvant engager une participation spécifique (complémentaire au 25% habituel) et la ligue une participation à la hauteur de 50%.

Christophe PREVOT fait un point sur les CTD en Grand Est :

- Pas de CTD en 08, en 10, ni en 51 (plus de CD).
- Le département 55 est pris en charge par le 52 - Yann GUIVARCH.
- Bruno GOEGLER est le Conseiller Technique Départemental pour les départements 67 et 68.
- Éric PERY est le Conseiller Technique Départemental du département 88.
- Bruno SCHROTTER est le Conseiller Technique Départemental du 57.

Dans un premier temps un conseiller technique d'un département voisin pourrait être sollicité afin de couvrir la Meurthe et Moselle.

Après échange, il est décidé que le Président sollicite Eric PERI.

Cela permettrait potentiellement un relais à moyen terme, par un(e) licencié(e) 54, qui souhaiterait s'engager la formation en vue d'assurer cette fonction.

Subvention du Conseil départemental 54

La subvention 2025 de fonctionnement de 400 € a été demandée au Conseil Départemental en mai 2025 ainsi qu'une subvention de 1 100 € pour le futur Conseiller Technique Départemental.

Seule une subvention de 400 € a été accordée – courrier du 29 septembre 2025.

Aides aux stagiaires 2025

Un point est fait sur les demandes de prise en charge des stages.

L'attestation et le compte-rendu du stage sont d'ores et déjà fournis par :

- Delphine LOUTZ, 260 €, SFP1 technique de progression - 28 mai au 1^{er} juin dans le Doubs,
- Théo PREVOT, 1 000 €, stage Certificat de Préposé au Tir - 12 au 16 mai dans le Doubs (examen le 28 mai),
- Vivien ROMUALD, 720 € stage perfectionnement plongée SFP2, du 25 au 30 Août dans le Lot,
- Eric DUPUIS, 665 €, pré-initiateur - du 12 au 19 avril en Ardèche,
- Sylvain BOURLANGE, 665 € pré-initiateur - du 12 au 19 avril en Ardèche.

Rq. : Le comité participe à 25 % du coût des stages dans la limite de 8j de stage annuel par fédéré.

En 2026, il y aura a priori 2 stages de Secours à Victimes en week-end : en mars à Fontainebleau en extérieur, le second dans le Doubs.

Ils ne sont pas encore publiés dans le calendrier des stages de la Fédération (onglet formation par activité).

Depuis le Conseil d'Administration, Denis RODANGE a reçu deux demandes de participation aux frais de stages supplémentaires :

- Emmanuel BELUT, 130 €, stage photo - du 28 au 30 novembre, dans le Doubs,
- Théo PREVOT, 388 €, certificat de réalisation de préposé aux tirs : option 1 – du 16 au 17 octobre, options 7 et 8 – le 17 octobre, options 5 et 6 – le 3 décembre, examen (sur les options 1,5,6,7,8) – le 12 décembre - en Côte d'Or et dans le Jura.

Démission du Conseil d'Administration d'Alexis LHIRONDELLE

Alexis LHIRONDELLE a quitté le département pour déménager à CHARLEVILLE-MEZIERES. Il a donné sa démission.

A ce jour, le CA est composé de 13 sièges, 3 vont être à pourvoir dont 1 poste pour un médecin.

Programmation de l'Assemblée Générale du CDS 54

L'Assemblée Générale du Comité Départemental doit être programmée après celles des clubs, et avant celle de la ligue, prévue les 28-29 mars à TROYES. Pour les Club, l'AG de l'USAN est non fixée à la date du conseil, pour le Club de Longwy elle est prévue fin janvier.

Après échange, la date du **Samedi 14 mars 2026** est retenue pour l'Assemblée Générale du CDS 54. Denis RODANGE souhaiterait organiser la visite d'une mine d'anhydrite. Il y a en effet les deux sites de Faulquemont et de Kœnigsmacker en Moselle qui sont encore en exploitation. Si cela n'est pas possible, la visite des mines du Coulmy à LONGWY pourra être envisagée.

Questions et information diverses

La liste des matériels du CDS est revue.

Un entretien spécifique est à prévoir pour le vêtement isotherme.

Est supprimé :

- tous les matériels 1^{er} soins sont jetés car périmés,
- les cadres d'exposition dont les sous-verres sont cassés,
- les batteries des trois perceuses hors d'usage.

Eric DUPUIS va faire le point.

Proposition de faire une séance ASV au local de l'USAN ainsi que l'inventaire des matériels.

La réunion est levée à 12h00.

Le Président,
Denis RODANGE

La Secrétaire,
Christine BINSFELD-HOULNÉ